



Sciences Po
Rennes

Conseil d'administration Séance du 22 juin 2011

Présents :

M. Marcel MORABITO, *Recteur, Professeur des Universités, Président du Conseil,*
M. David ALIS, *représentant M. Guy CATHÉLINEAU, Président de l'Université de Rennes I*
Mme Monique BARBIER, *représentant M. François VERDIER, Directeur Général de l'Administration et la Fonction Publique,*
M. Olivier BONSAERT, *Directeur Délégué Groupe SIP4-OUEST-FRANCE,*
M. Christian LE BART, *Professeur des Universités,*
M. Lionel HONORE, *Professeur des Universités, Directeur du Développement,*
M. Erik NEVEU, *Professeur des Universités,*
M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités,*
M. Pablo DIAZ, *Maire de Conférences, Directeur des Etudes,*
Mme Audrey LEBLOIS, *Maire de Conférences,*
Monsieur Jean-François POLO, *Maire de Conférences,*
Mme Catherine VAN DER REST-SUBTIL, *Professeure agrégée,*
M. Sébastien CHABLE, *élève de l'IEP,*
M. Guillaume COUVREUR, *élève de l'IEP,*
M. Gurval GUIGUEN, *élève de l'IEP,*
Melle Margot GODART, *élève de l'IEP,*
M. Pierre ROSMORDUC, *élève de l'IEP,*
M. Hervé JAUME, *représentant des personnels.*

Représentés :

M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENA,*
M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*
M. Marcel ROGEMONT *représentant Jean Louis TOURENNE, Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine*
Mme M.-Pierre ROUGER *représentant Jean-Yves Le DRIAN, Président du Conseil Régional de Bretagne*
Mme Dominique MALLIESKY, *Maire de Conférences, Directrices des Relations Internationales,*
M. Adrien LEHMAN, *élève de l'IEP,*

Excusés :

M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse Française,*
M. Pierre VICTORIA, *Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VEOILA EAU*
Mme Claire GAUZENTE, *Professeur des Universités,*
Melle Esther LEICK, *élève de l'IEP,*
M. Mehdi ZAAF, *élève de l'IEP,*
Melle Alejandra DIAZ, *élève de l'IEP,*

Assistait à ce Conseil

M. Bruno GATTEPAILLE, *Secrétaire général adjoint de l'IEP,*

M. MORABITO ouvre la séance à 17H05 et donne lecture des procurations :

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Dominique MALIESKY	Catherine VAN DER REST
Bernard BOUCAULT	Marcel MORABITO
Jean Yves LE DRIAN	Marcel MORABITO
Jean Claude CASANOVA	Pablo DIAZ
Marcel ROGEMONT	Olivier BONSAERT
Adrien LEHMAN	Sébastien CHABLE

I- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2011

M. MORABITO met aux voix le procès verbal de la séance du 18 mai 2011.

M. JAUME demande à ce que soit correctement orthographié le mot « quinquennal », au 2^{ème} paragraphe du point 2 de la rubrique « Vote du compte financier ».

M. Morabito s'étonne de lire que le Conseil, commencé à 17H05, ait été clos à 14H30. Il s'est terminé à 19H30.

Mme VAN DER REST signale que la lettre de recommandation que devait nous faire parvenir le Consulat pour la participation au salon nord-américain n'a pas été faite. Au lieu de « Mme MALIESKY indique que le consulat nous aidera concrètement, en particulier dans la participation au salon nord-américain, sous la forme d'une lettre de recommandation », lire : « Mme MALIESKY indique que, dans le cadre de la participation de l'IEP au salon nord-américain, le Consulat a été sollicité pour une lettre d'engagement »

Melle GODART demande à modifier l'orthographe de son nom : au lieu de « Melle Margot GODARD », lire « Melle Margot GODART ».

M. ALIS demande à avoir une copie du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010 modifiée et que soit précisé que le vote a eu lieu le 13 décembre sur « la poursuite du projet d'extension sur Caen et Nantes ».

☞ Compte tenu de ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

II- INFORMATIONS DE LA DIRECTION

M. LE FLOCH informe du recrutement d'un professeur de gestion, Mme PETR et de plusieurs attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

M. LE FLOCH souligne ensuite l'étroite collaboration entre les institutions locales : la Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne accepte d'accueillir la réunion qui doit se tenir le 29 juin prochain entre l'ensemble des directeurs des IEP. Il précise également qu'une visite de l'Inspection hygiène et sécurité s'est déroulée à l'IEP à la mi-juin et qu'un pré-rapport sera remis à l'établissement dans les tous prochains jours.

M. DIAZ indique que les personnels pourront recevoir une formation aux premiers secours ainsi qu'une formation à l'utilisation des extincteurs.

M. LE FLOCH souligne qu'il serait en effet nécessaire d'avoir une dizaine d'agents capables d'utiliser le matériel de secours.

Il précise par ailleurs que nous devrions recevoir le rapport définitif de l'AERES, l'Agence a modifié un certain nombre de points.

M. RICHARD intervient sur le concours BEL, en indiquant qu'il n'y a rien sur le jury, et qu'il n'y a jamais eu de règlement du concours. Il s'interroge sur le point de savoir si on a fait attention de ne pas recruter sur le fondement de ce nouveau concours des candidats qui auraient été refusés dans le cadre du concours d'entrée en 2^{ème} année.

M. LE FLOCH rappelle qu'il y a un arrêté, et qu'il s'agit de deux concours différents. Un candidat peut être bien classé à l'un et mal classé à l'autre concours.

Selon M. BONSAÏT, le souci de l'établissement paraît être le suivant : il ne serait pas possible d'admettre en 4^{ème} année un candidat ayant échoué en 2^{ème} année.

M. RICHARD note qu'il faut en effet se poser la question. Il souligne également qu'il est grand temps de reprendre les modes d'accès à l'IEP, parce qu'ils deviennent illisibles.

M. ROSMORDUÇ s'étonne que les oraux d'entrée en 2^{ème} année soient organisés avant les résultats d'admissibilité ou de sous admissibilité aux Ecoles normales supérieures.

M. LE FLOCH indique que ce choix permet d'offrir aux candidats plus rapidement un avenir clair.

M. LE FLOCH note que cette question sera mise à l'agenda.

III- PEDAGOGIE

CHARTRE DE DEONTOLOGIE EN MATIERE D'EMPRUNTS, DE CITATIONS ET D'EXPLOITATION DES SOURCES D'INFORMATION

M. DIAZ informe de la décision d'harmoniser les procédures concernant le plagiat, à partir du texte de Lyon, Rennes étant par ailleurs le seul établissement à avoir introduit la lutte contre le plagiat dans le règlement des examens.

M. LE FLOCH souligne que chaque étudiant devra signer cette charte.

M. MORABITO s'interroge sur la raison pour laquelle le terme de « scolarité » a été évité, dans l'expression « Tout au long de mon activité ».

M. DIAZ rappelle que les stages sont aussi concernés.

Mme BARBIER souligne aussi le rôle des étudiants dans les associations.

M. LE BART considère cette charte utile et opportune, mais il n'est pas entièrement convaincu. L'étudiant doit s'engager à ne pas s'attribuer le travail d'autrui, il doit citer ses sources.

Mme LEBOIS demande à ce que l'expression « poursuites pénales » soit remplacée par l'expression « poursuites judiciaires ». Elle souhaite également que le membre de phrase « dont le contenu peut être appropriable » soit remplacé par la formule suivante : « dont le contenu peut être repris ».

M. BONSAÏT demande si les activités associatives sont couvertes.

M. MORABITO indique qu'on ne rentre pas dans ce type de détail.

Mme VAN DER REST souhaite s'assurer que les étudiants signeront ce texte. Il faudrait une traduction en anglais.

M. MORABITO note la formule d'engagement : « Je m'engage à respecter cette charte tout au long de ma scolarité au sein de l'IEP de Rennes »

✂ *La proposition de charte est adoptée à l'unanimité.*

IV- MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

DISCUSSION SUR LA TARIFICATION DES DROITS DU DIPLOME 2011-2012

M. LE FLOCH informe qu'un texte précis pourrait être soumis à un prochain conseil. Il laisse la parole aux étudiants afin qu'ils exposent les raisons pour lesquelles ils ont réfléchi à ce thème.

M. GUIGUEN présente le document relatif à la réforme des droits d'inscription. Il constate qu'il y a un impératif : la situation budgétaire ne permet pas de diminuer les frais de scolarité. Le système est-il totalement optimal ? Il y a un nombre de tranches assez réduits, et on se rend compte que, pour une famille classique, ce sont les classes moyennes qui sont le plus prélevées. Il suggère ainsi une augmentation du nombre de tranches.

M. LE FLOCH remercie les étudiants. Il considère acceptable l'idée d'augmenter le nombre de tranches car l'IEP a un système qui n'est pas suffisamment progressif au-delà des 45 000 €.

M. MORABITO félicite les étudiants pour ce travail, qui a le mérite de fournir des propositions.

M. NEVEU considère ce travail intéressant, le diagnostic est pertinent. Nous avons une sociologie de l'origine de nos étudiants qui fait qu'il n'est pas possible de se calquer sur Sciences Po Paris. On est plutôt dans la classe moyenne supérieure. La démarche est excellente. A l'époque où ce système avait été mis en place, on devait avoir les 2/3 des feuilles de revenus, et on pouvait estimer que le 1/3 restant se situait au-dessus.

M. RICHARD rappelle que cette question n'a pas été évoquée depuis 6 ans, il se montre favorable à une meilleure progressivité. Les tableaux montrent que c'est l'IEP de Rennes qui est l'établissement le moins cher.

M. BONSART se dit très heureux de voir le débat arriver, et rejoint les félicitations adressées aux étudiants par les administrateurs. Il y a un problème fondamental de ressources, il faut avoir le courage de mener une telle réforme. Il faut que l'école en tire des moyens supplémentaires. C'est déjà l'établissement le moins cher, il devient nécessaire de créer des seuils supplémentaires, même s'ils portent sur peu de gens.

M. MORABITO note qu'il y a des écarts très importants entre les tarifs des écoles.

M. DIAZ souligne trois points :

- Il y a d'abord le travail en scolarité : il est parfois difficile de décrypter les avis d'imposition versés à l'appui des dossiers.
- Il s'interroge ensuite sur les fonds de solidarité et de mobilité : est-ce qu'on fait contribuer les 5^{ème} années à ces fonds pour continuer cette politique de bourses ?
- Il convient de réexaminer les abattements mis en place pour les étudiants qui suivent un DNM à l'extérieur.

M. NEVEU note qu'il faudrait discuter la contribution des 5^{ème} années, mais il faudra passer devant les conseils de Rennes 1.

M. POLO remarque qu'il faudrait intégrer les fonds dans cette décision.

M. LE FLOCH souligne cependant que les étudiants qui viennent de l'extérieur ne contribuent pas.

M. ALIS considère le travail intéressant, il y a un vrai souci de promotion sociale et des remarques auxquelles il s'associe, notamment sur les ressources. Il s'interroge sur le point de savoir s'il faut aller dans un sens plus complexe. Il note également qu'il y a une convention entre Rennes 1 et l'IEP, il faudrait aborder ce thème pour les masters communs.

M. MORABITO note qu'il peut être intéressant de regarder les droits d'accès au concours. Nous sommes dans un système démocratique, mais certains services ont des coûts. Il ne faut pas partir de plus bas : une politique démocratique suppose une contribution. Il ne faut pas renoncer à aller plus loin. Il faut enfin voir comment les élèves réagissent à cette discussion.

M. GUIGUEN rappelle que les élus étudiants n'ont pas mandat pour voter une hausse des frais d'inscription.

M. ROSMORDUOC rappelle qu'il y a un discours de la direction consistant à dire qu'on ne touche pas aux droits d'inscription.

M. LE FLOCH rappelle qu'il ne souhaite pas qu'il y ait une augmentation des droits, le travail des étudiants ne visait pas à une augmentation des recettes, mais à introduire plus de progressivité. Dans un contexte préquinquennal, c'est un moyen crédible pour montrer aux partenaires, que l'ensemble des acteurs contribuent à la nécessaire augmentation des ressources de l'IEP.

M. RICHARD note que les étudiants constatent avoir ouvert la boîte de Pandore, il faudrait créer un petit groupe de travail, intégrant les étudiants. Il souhaite également connaître la part des étudiants boursiers dans les autres établissements.

M. MORABITO souhaite connaître les échéances.

M. LE FLOCH indique qu'il faut le faire avant la rentrée 2012.

M. BONSART remarque que pour 80 % des étudiants, rien ne changerait.

M. MORABITO conclut en demandant à pouvoir prendre connaissance des recettes des droits d'inscription pour l'ensemble des six IEP.

VOTE SUR LA REPARTITION DE LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES AUX PERSONNELS DE DIRECTION

M. LE FLOCH rappelle la proposition de l'année dernière :

- Le directeur des études : 50 %
- Le directeur du développement : 25 %
- La directrice des relations internationales : 25 %

Il est proposé de reconduire cette proposition.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité, moins trois refus de vote.*

VOTE SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR COLLOQUES

M. LE FLOCH indique qu'il y a deux demandes de subventions pour colloque, l'une déposée par M. DESMOULIN, pour les journées des 13 et 14 octobre 2011, sur la décision

budgétaire et financière publique, l'autre faite par M. PASQUIER, sur le thème « Associées ou rivales ? Les métropoles, les régions et les nouvelles dynamiques territoriales ». Les sommes proposées émanent de la commission scientifique.

M. NEVEU indique qu'il y a d'autres colloques dont on reparlera à la rentrée, il y a en effet un colloque scientifique organisé par des étudiants en avril dernier, et un projet de colloque sino français, organisé à l'initiative de M. Jean-Charles LAGREE sur les politiques de la jeunesse en France et en Chine. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est 1 500 € pour le colloque de M. DESMOULIN et 2 000 € pour le colloque de M. PASQUIER.

M. NEVEU indique également que la Commission scientifique n'a jamais produit de document de synthèse sur les critères permettant d'accorder une subvention. La prochaine Commission y sera dédiée.

Mme BARBIER souhaite avoir des critères pour ces deux colloques.

M. NEVEU indique qu'il y aura plus d'étrangers au colloque de M. PASQUIER, ce qui signifie plus de déplacements.

M. BONSAÏT souhaite savoir s'il peut y avoir un problème de financement si le CNRS ne donne pas 3 000 €, et si les participants sont des étudiants.

M. NEVEU souligne que les colloques fonctionnent à la confiance, les participants sont des chercheurs ou des enseignants. Il souligne également le silence assourdissant des médias à l'occasion des colloques, en prenant pour exemple le colloque de science politique de 1999, et plus récemment les Joint Sessions.

M. LE BART note l'extrême misère dans laquelle se trouvent enseignants et chercheurs pour organiser des colloques. Les collègues qui viennent d'autres universités paient les billets de train et les nuitées d'hôtel.

M. MORABITO souhaite revenir sur les propos de M. NEVEU : il comprend fort bien que le rôle d'un grand quotidien ne consiste pas à relater les travaux de science politique, mais de là à ne pas couvrir un événement d'envergure... M. MORABITO souligne qu'il a lu avec intérêt les documents relatifs aux colloques.

DEPLAFONNEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES

M. LE FLOCH indique que le texte soumis aux administrateurs est l'une des conséquences de la volonté de l'établissement de voir la formation courte se développer. Les enseignants ne peuvent faire un volume horaire deux fois supérieur à leur service. On pourrait se trouver dans l'incapacité de rémunérer des enseignants chercheurs. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre un arrêté validé par le Conseil, permettant de bénéficier de l'ensemble des ressources des enseignants chercheurs.

M. RICHARD note que le plafond à Rennes consiste en deux fois le service et nous passerions à trois fois le service.

M. ALIS rappelle la mise en place à l'université du référentiel, avec un plafond, et la possibilité d'aller au-delà. Il serait utile que l'IEP puisse en avoir une copie.

M. LE FLOCH informe que l'IEP a une copie de ce référentiel, la solution proposée est une solution de court terme, nécessaire pour éviter des problèmes avec l'Agence comptable.

M. RICHARD remarque qu'il a déjà du mal à faire son service personnel et s'interroge sur le fait de devoir faire plus de trois fois son service.

M. HONORE indique qu'il fait 425 heures, soit plus de deux fois le service. On se situe sur une valorisation de l'heure de la formation continue, c'est à dire 3 ou 4 heures payées pour une heure.

M. LE FLOCH note que s'il y a des enseignants qui sont proches d'un double service, c'est parce qu'ils ont d'autres tâches que l'enseignement, ces tâches sont intégrées à leur service. Nous sommes en sous-effectif, les enseignants doivent donc faire plus d'heures. De plus, la journée de formation continue est une source substantielle de profit : pourquoi se priver de faire de la formation continue ?

M. NEVEU souligne que les universitaires ont un service deux fois moindre que celui des collègues du second degré. Il lui paraît sain qu'il y ait un plafond. Il redoute que le Ministère du Budget, constatant que le service réel des enseignants chercheurs étant proche de celui des enseignants du second degré, intègre la part supplémentaire dans le service. Il ne votera pas une règle proposant de déplaçonner où tout se passerait ensuite dans le bureau du directeur. Il faut un contrôle des pairs, notamment par le conseil d'administration en formation restreinte sur chaque cas individuel, il ne faut pas non plus fuir la formation initiale.

M. HONORE rappelle que dans le texte de cadrage de la formation continue, il y a des garde-fous, notamment un rapport sur la recherche.

M. LE FLOCH note qu'il faut une modification du texte permettant un retour devant le Conseil, il y aura une transparence absolue. Si une contrainte est repoussée, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi.

Mme BARBIER souhaite que, pour faciliter la discussion, il y ait une référence à un ou deux textes.

M. ALIS indique que l'Université souhaitait raccrocher les collègues à la recherche, c'est pour cela qu'il y a un plafond.

M. HONORE informe qu'à l'université de Nantes, le service peut être dépassé à condition que l'enseignant fournisse un rapport.

M. LE BART, constatant que les heures faites en formation continue pèsent plus lourd, demande si cette situation est spécifique à l'IEP.

M. HONORE rappelle que c'est une formule qui se pratique ailleurs.

M. ALIS indique que, pour l'université de Rennes 1, il n'y a pas d'emblée de droit à ce que la formation continue soit mieux rémunérée.

M. LE FLOCH rappelle que l'on parle de la formation continue non diplômante.

M. NEVEU suggère une nouvelle rédaction.

M. LE FLOCH propose que le texte soit retravaillé.

VI-QUESTIONS DIVERSES

M. GUGUEN souhaite porter devant le conseil une demande des étudiants du CPENA, ces derniers se sont plaints d'un climat délétère, et d'une inadéquation entre les objectifs et les moyens attribués au Centre.

M. LE FLOCH souligne que le Conseil n'est pas compétent pour parler de bilan pédagogique, la remarque sera transmise au directeur du CPENA

M. MORABITO met fin au Conseil à 19H30.